

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR	
Nom et titre:	Dominic Rouleau, Chargé de projet Génie civil
Organisation :	Association Québécoise des Entrepreneurs en Infrastructure (AQEI)

#	RÉFÉRENCE			ARTICLE ET/OU TEXTE EXISTANT	PROPOSITIONS DE MODIFICATION OU COMMENTAIRES	JUSTIFICATIONS	IMPACT(S) POSITIF(S) POUR LA VILLE DE MONTRÉAL
	NOM DU DOCUMENT	PAGE	ARTICLE				
1.	IAS		2.3.1	<p>Afin d'établir l'étendue des obligations auxquelles il s'engage dans le Contrat et des risques inhérents aux travaux qu'il doit exécuter, le Soumissionnaire doit notamment</p> <p>a) étudier soigneusement le Cahier des charges ainsi que tout autre écrit ou toute Norme auxquels la Ville réfère dans ce dernier;</p> <p>b) vérifier les lieux accessibles au public où les travaux doivent être exécutés ou, lorsque ces lieux ne sont pas accessibles au public, prendre rendez-vous auprès du Responsable de l'Appel d'offres pour les vérifier;</p> <p>c) faire un examen complet de la nature et de l'état des lieux où les travaux doivent être exécutés et à proximité de ceux-ci, notamment des bâtiments, des constructions et des ouvrages souterrains accessibles et indiqués sur les plans;</p> <p>d) recueillir et vérifier tous les éléments et renseignements pertinents à l'exécution des travaux, notamment auprès des entreprises propriétaires des Réseaux techniques urbains (RTU);</p> <p>e) évaluer les conditions générales de travail, d'entreposage et d'accès aux lieux.</p>	<p>Afin d'établir l'étendue des obligations auxquelles il s'engage dans le Contrat et des risques inhérents aux travaux qu'il doit exécuter, le Soumissionnaire doit notamment</p> <p>a) étudier soigneusement le Cahier des charges ainsi que tout autre écrit ou toute Norme auxquels la Ville réfère dans ce dernier;</p> <p>b) vérifier les lieux accessibles au public où les travaux doivent être exécutés ou, lorsque ces lieux ne sont pas accessibles au public, prendre rendez-vous auprès du Responsable de l'Appel d'offres pour les vérifier;</p> <p>c) faire un examen complet de la nature et de l'état des lieux où les travaux doivent être exécutés et à proximité de ceux-ci, notamment des bâtiments, des constructions et des ouvrages souterrains accessibles et indiqués sur les plans;</p> <p>d) recueillir et vérifier tous les éléments et renseignements pertinents à l'exécution des travaux, notamment auprès des entreprises propriétaires des Réseaux techniques urbains (RTU);</p> <p>e) évaluer les conditions générales de travail, d'entreposage et d'accès aux lieux.</p>	<p>Dans le cadre des projets octroyés comme plus bas soumissionnaire conforme, les entrepreneurs sont les mains des concepteurs afin de donner vie aux projets. Dans cet ordre d'idée, demander au soumissionnaire de faire les recherches d'information sur les structures existantes à l'extérieur des documents d'appel d'offres vient à donner au soumissionnaire la responsabilité de faire la validation de la conception et de faire le travail du concepteur. Nous suggérons donc de faire l'enlèvement du point d) afin que les tâches du projet soient correctement prises en compte et ainsi réduire les délais de soumissions et les conflits potentiels en réalisation.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Éviter des litiges • Maintenir une bonne relation entre les parties • Maintenir l'intérêt des entrepreneurs à soumissionner • Mieux définir les responsabilités des parties • Accélérer le calendrier des Travaux • Diminuer le coût
2.	IAS		2.4.5	<p>Toute question concernant le Cahier des charges susceptible d'avoir une incidence sur le prix des soumissions doit être soumise par écrit à l'adresse courriel indiquée à l'article 2.4.6 ci-dessous, au moins 10 Jours calendrier avant l'ouverture des Soumissions.</p>	<p>Toute question concernant le Cahier des charges susceptible d'avoir une incidence sur le prix des soumissions doit être soumise par écrit à l'adresse courriel indiquée à l'article 2.4.6 ci-dessous, au moins 10 5 Jours calendrier avant l'ouverture des Soumissions.</p>	<p>Le délai pour soumettre une question préalable à l'ouverture d'une soumission est présentement trop long. Nous suggérons de diminuer celle-ci de 10 à 5 jours afin de rapprocher du délai de soumissions des sous-traitants qui passent par le BSDQ.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir l'intérêt des entrepreneurs à soumissionner • Éviter des litiges